

**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

**Herausgeber:** Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 50 (1866)

**Protokoll:** Séances de la commission préparatoire

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# I.

## SÉANCES

DE LA

### Commission préparatoire

du 22 et 24 août 1866.

TENUES AU CHATEAU DE NEUCHÂTEL.



#### Comité annuel :

Président : MM. Louis Coulon.  
Vice-Président : Ed. Desor, professeur.  
Secrétaires : Louis Favre, professeur.  
» D<sup>r</sup> Guillaume.  
Secrétaire-adj. Fr. Sacc, D<sup>r</sup> et professeur.  
» Paul Godet, professeur.  
Caissier : Georges DuPasquier.

#### Comité central :

Président : MM. Osw. Heer, D<sup>r</sup> et professeur.  
Vice-Président : Locher Balber, D<sup>r</sup> et prof.  
Caissier : J. Siegfried.

**Anciens présidents et délégués :**

MM. B. Studer, Dr et professeur.

A. Mousson, Dr et professeur.

De la Harpe, père, Dr.

C. Nicolet.

Alphonse Favre, professeur.

F. Lang, professeur.

F. Burkhard, Dr et professeur.

1. La liste des candidats, ainsi que celle des membres honoraires, qui doivent être présentées à l'assemblée générale sont définitivement arrêtées. Il est décidé à ce sujet que s'agissant de ces présentations on s'en tiendra strictement aux prescriptions des statuts, à teneur desquels ne peuvent être nommés comme membres honoraires que des hommes qui se sont distingués dans l'étude des sciences naturelles.

2. Sur la proposition du Comité Central, on décide de proposer à l'assemblée générale, d'ajouter fr. 500 au fonds Schläfli, afin de porter le capital à la somme ronde de fr. 10,000 et

3. D'allouer fr. 200 pour la publication d'un nouveau catalogue des membres de la société.

4. Les comptes ayant été renvoyés à l'examen d'une Commission restreinte, composée de MM. F. Lang, professeur, F. Burkhardt, professeur, et G. DuPasquier, et ayant été reconnus en règle, la Commission décide de proposer à l'assemblée de les adopter et de donner décharge à M. J. Siegfried, caissier central.

5. On présente le rapport de M. le Bibliothécaire qui conclut en demandant que l'allocation pour la bibliothèque soit portée de fr. 450 à fr. 600, et que des remerciements soient votés à M. le pasteur Kuhn, pour les dons

qu'il a faits pendant l'année. La Commission décide de proposer l'augmentation demandée pour cette année, sans rien préjuger pour l'avenir. Quant aux remerciements ils sont votés non seulement à M. Kuhn, mais à MM. Koch et Cherbuliez, qui prennent soin de la bibliothèque et se donnent beaucoup de peine pour l'entretien et l'augmentation de cette collection.

6. La Société suisse de statistique s'étant adressée au Comité Central dans le but d'intéresser la Société helvétique des Sciences Naturelles aux travaux qu'elle poursuit, et lui demandant spécialement de se charger d'une des questions contenues dans son programme général, question relative à la constitution physique du peuple suisse, la Commission, après en avoir délibéré, décide de soumettre la demande à l'examen et au préavis de la section de médecine.

7. M. le Dr Jenny ayant soumis au Comité un Mémoire sur la théorie de Pettenhofer, relative à l'influence des eaux souterraines sur les épidémies, et ayant demandé que la Société helvétique des Sciences Naturelles voulût bien s'intéresser à cette question et dans ce but organiser un réseau d'observations sur les eaux souterraines; la Commission, après discussion, décide de renvoyer les propositions de M. le Dr Jenny, à l'examen et au rapport de la section de médecine, devant laquelle l'auteur pourra les développer.

8. Il est fait lecture d'une lettre de Zofingue, demandant que la réunion de la Société ait lieu dans cette ville en 1867. Cette demande est admise et la Commission décide de proposer à l'assemblée générale de désigner pour président, M. K. Frikart, recteur des écoles de Zofingue.

9. M. le président soumet à la Commission une lettre de M. H. de Saussure, président de la Société entomologique suisse, dans laquelle ce dernier demande qu'à l'a-

venir la réunion annuelle de la Société helvétique des Sciences Naturelles commence un lundi, comme cela avait lieu précédemment, afin que la Société entomologique puisse avoir sa réunion le dimanche qui précéderait l'ouverture des séances de la Société helvétique. Cet arrangement offrirait l'avantage de permettre aux personnes qui sont membres des deux Sociétés d'assister aux deux réunions.

La Commission après avoir délibéré et tout en appréciant les motifs indiqués à l'appui de la demande, pense qu'il n'est pas dans les attributions du Comité Central de fixer un jour ou une règle fixe aux comités cantonaux pour la convocation de la Société helvétique. La Société entomologique peut toujours, chaque année et à temps voulu, exprimer son désir à la Société cantonale désignée pour recevoir la Société. Les inconvénients signalés disparaîtraient si la Société entomologique devenait une des sections de la Société helvétique.

10. Le rapport de la Commission pour la phthisie pulmonaire, est renvoyé à l'examen de la Section de médecine.

